



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

27 NOVEMBRE 1996

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996
ET ADAPTANT LE DECRET CONTENANT
LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1997

TABLE DES MATIERES

	Pages
Justifications des dispositions et dispositif	2
Tableau I — Dotation au Conseil de la Communauté française	8
Tableau II — Budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales	9
Tableau III — Budget du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation	17
Tableau IV — Dette publique	27
Tableau V — Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	28

JUSTIFICATIONS

DES DISPOSITIONS DU 2^e AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1996 ET DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1997

DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET DE 1996

CHAPITRE 1^{er}

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

Cet article ajuste les crédits non dissociés, les crédits dissociés et les crédits variables pour l'année budgétaire 1996, ainsi que les crédits supplémentaires pour les années antérieures, pour chacun des 5 tableaux dont le détail par programme est repris en annexe du présent décret. Le détail par activité et par allocation de base figure dans les budgets administratifs.

CHAPITRE II

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES — TABLEAU II

Art. 2

Suite à l'arrêt de la Cour d'Arbitrage n° 54/96 du 3 octobre 1996, il s'indique de rendre le schéma budgétaire de 1996 conforme à son prescrit et de fonder juridiquement dans le même esprit les dépenses de l'année 1995.

Art. 3

Le Gouvernement est habilité à garantir ce type d'emprunt afin de permettre à la R.T.B.F. d'adapter de manière efficiente gestion financière et besoins de financement.

DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET DE 1997

CHAPITRE II

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES AFFAIRES SOCIALES — TABLEAU I**

Art. 4

Suite à l'arrêt de la Cour d'Arbitrage n° 54/96 du 3 octobre 1996, il s'indique de rendre le schéma budgétaire de 1997 conforme à son prescrit.

PROJET DE DECRET

PORTANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1996 ET ADAPTANT LE DECRET DU 25 JUILLET 1996 CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE 1997

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales, du ministre de la Culture et de l'Education permanente et du ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,

ARRETE :

Le ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET DE 1996

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1996 sont ajustés suivant les données détaillées aux tableaux annexés au présent décret à concurrence de :

Tableau récapitulatif de l'ajustement

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1996	Premier ajustement	Deuxième ajustement		Crédits adaptés pour 1996	Crédits variables adaptés pour 1996	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
		Crédits adaptés pour 1996	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions			
Tableau 1 Dotation au Conseil de la Communauté française	462,7	462,7	—	—	462,7	—	—
Tableau 2 Ministère de la Culture et des Affaires sociales							
Crédits non dissociés	27 759,6	27 695,3	123,8	214,0(*)	27 605,1	—	—
Crédits variables	1 440,6	1 440,6	—	—	—	1 440,6	—
Crédits dissociés d'engagement .	559,1	555,9	38,0	38,3	555,6	—	—
Crédits dissociés d'ordonnance- ment	656,2	653,0	9,0	49,3	612,7	—	—
Crédits suppl. années antérieures	—	22,0	40,1	0,3	—	—	61,8
Tableau 3 Ministère de l'Education, de la Recher- che et de la Formation							
Crédits non dissociés	171 125,1	171 799,0	872,1	635,6	172 035,5	—	—
Crédits variables	4 911,6	4 900,1	33,9	126,4	—	4807,6	—
Crédits dissociés d'engagement .	400,0	400,0	—	—	400,0	—	—
Crédits dissociés d'ordonnance- ment	300,0	300,0	—	—	300,0	—	—
Crédits suppl. années antérieures	—	23,1	100,1	0,7	—	—	122,5
Tableau 4 Budget de la Dette	10 052,4	9 976,9	—	458,1	9 518,8	—	—
Tableau 5 Budget des Dotations à la Région wallonne et à la Commission com- munautaire française	17 620,2	16 434,1	—	—	16 434,1	—	—

(*) Dont 16,7 redistribués en années antérieures.

CHAPITRE II

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DES AFFAIRES SOCIALES — TABLEAU II

Art. 2

§ 1^{er}. Le programme 3 de la division organique 61 du budget de 1996 est supprimé avec effet au 1^{er} janvier 1996.

L'intitulé du programme 1 de la division 31 est remplacé par l'intitulé suivant avec effet au 1^{er} janvier 1996: « Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté française ».

Le montant des crédits non dissociés du programme 1 de la division organique 31 est porté à 32 millions au budget initial 1996.

Les engagements, ordonnancements et liquidations qui ont été effectués à charge des allocations de base 33.03 (PA 31) et 33.04 (PA 32) du programme 3 de la division organique 61 sont transférés à l'allocation de base 33.05 (PA 11) du programme 1 de la division organique 31.

Le libellé de l'allocation de base précitée est adapté comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1996: « Subventions allouées dans le cadre de l'information, de la promotion et du rayonnement, de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme ».

§ 2. Les dépenses engagées, ordonnancées et liquidées à charge des allocations de base du programme 3 de la division organique 61 du budget de 1995 et des crédits afférents aux mêmes allocations de base reportés à l'année 1996 par application de l'article 34 de l'arrêté royal du 17 juillet 1991 coordonnant les lois sur la comptabilité de l'Etat, sont régularisées à charge de l'allocation de base 33.05 (PA 11) du programme 1 de la division organique 31 du budget de 1996 sous la rubrique « crédits supplémentaires pour années antérieures ».

Les ordonnancements et liquidations en cours pourront faire l'objet d'une régularisation a posteriori.

Art. 3

Le Gouvernement de la Communauté française est habilité à garantir à concurrence de 540 millions de francs, les emprunts contractés par la Radio-Télévision belge de la Communauté française (R.T.B.F.) pour les besoins de financement de l'organisme.

DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET DE 1997

CHAPITRE II

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES — TABLEAU I

Art. 4

Le programme 3 de la division organique 61 du budget de 1997 ainsi que les crédits inscrits sous les allocations de base 33.03 (PA 31) et 33.04 (PA 32) sont supprimés avec effet au 1^{er} janvier 1997.

L'intitulé du programme 1 de la division organique 31 est remplacé par l'intitulé suivant avec effet au 1^{er} janvier 1997: « Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté française ».

Le montant du programme 1 de la division organique 31 est porté à 32 millions.

Le libellé de l'allocation de base 33.05 (PA 11) du programme 1 de la division organique 31 est adapté comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1997: « Subventions allouées dans le cadre de l'information, de la promotion et du rayonnement, de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la Démocratie et des Droits de l'Homme ».

Le montant de l'allocation de base 33.05 (PA 11) du programme 1 de la division organique 31 est porté à 12,5 millions avec effet au 1^{er} janvier 1997.

Bruxelles, le 27 novembre 1996.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance
et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Education permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.

TABLEAU I
DOTATION AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

	1996 initial	Crédits ajustés 1996 1 ^{er} ajustement	2 ^e ajustement		
			Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits adaptés 1996
	C.N.D.	C.N.D.			C.N.D.

DIVISION ORGANIQUE 10

Dotation au Conseil de la Communauté française

Programme 1	Dotation au Conseil de la Communauté française	462,7	462,7	—	—	462,7
	Totaux pour la Division organique 10	462,7	462,7	—	—	462,7
	TOTAL TABLEAU I	462,7	462,7	—	—	462,7

TABLEAU II
MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
SECTEUR CABINETS DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE											
DIVISION ORGANIQUE 01											
Cabinet de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé											
Programme 0	Subsistance	199,7	—	201,3	—	—	—	4,5	196,8	—	4,5
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 4,5	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 01		199,7	—	201,3	—	—	—	4,5	196,8	—	4,5
		—	—	—	—	—	AA 4,5	—	—	—	—
DIVISION ORGANIQUE 02											
Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales											
Programme 0	Subsistance	175,7	—	178,7	—	—	8,0	15,2	171,5	—	—
Totaux pour la Division organique 02		175,7	—	178,7	—	—	8,0	15,2	171,5	—	—
DIVISION ORGANIQUE 03											
Cabinet du ministre de la Culture et de l'Education permanente											
Programme 0	Subsistance	97,9	—	97,9	—	—	3,4	3,4	97,9	—	—
Totaux pour la Division organique 03		97,9	—	97,9	—	—	3,4	3,4	97,9	—	—
SECTEUR SANTE											
DIVISION ORGANIQUE 21											
Affaires générales											
Programme 0	Subsistance	2,2	—	2,2	—	—	—	0,3	1,9	—	—
Programme 1	Subventions diverses	4,8	—	4,8	—	—	—	0,8	4,0	—	—
Totaux pour la Division organique 21		7,0	—	7,0	—	—	—	1,1	5,9	—	—

(En millions de francs)

	1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures

DIVISION ORGANIQUE 22

Médecine préventive

Programme 1	Actions diverses	80,1	—	78,3	—	—	—	5,0	73,3	—	—
Programme 2	Subventions et interventions diver- ses	432,3	—	428,2	—	0,1	—	—	428,2	—	0,1
Totaux pour la Division organique 22		512,4	—	506,5	—	0,1	—	5,0	501,5	—	0,1

DIVISION ORGANIQUE 23

Médecine curative

(Matières transférées en 1994 à la R.W.)

Programme 1	Subventions et interventions diver- ses	—	—	—	—	7,3	—	—	—	—	7,3
Totaux pour la Division organique 23		—	—	—	—	7,3	—	—	—	—	7,3

DIVISION ORGANIQUE 24

Inspection médicale scolaire

Programme 0	Subsistance	560,0	—	560,0	—	—	12,8	—	572,8	—	—
Totaux pour la Division organique 24		560,0	—	560,0	—	—	12,8	—	572,8	—	—

DIVISION ORGANIQUE 25

Enfance

Programme 1	Subventions	4 307,7	—	4 306,0	—	—	—	—	4 306,0	—	—
Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)											
Totaux pour la Division organique 25		4 307,7	—	4 306,0	—	—	—	—	4 306,0	—	—

(En millions de francs)

	1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures

SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

DIVISION ORGANIQUE 31

Affaires générales

Programme 0	Substance	2 948,5	40,9	2 894,3	40,9	1,3	—	73,1	2 821,2	40,9	3,6
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 2,3	—	—	—	—
	Fonds destiné à rémunérer les agents contractuels subventionnés attachés au ministère de la Culture et des Affaires sociales (A)										
Programme 1	Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté française	32,0	—	32,0	—	—	0,9	5,7	27,2	—	10,5
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 10,5	—	—	—	—
Programme 2	C.G.R.I. — Subventions diverses	823,9	—	825,0	—	—	—	2,0	823,0	—	—
Programme 3	COCOF	345,0	—	345,0	—	—	—	—	345,0	—	—
Totaux pour la Division organique 31		4 149,4	40,9	4 096,3	40,9	1,3	0,9	80,8	4 016,4	40,9	14,1
		—	—	—	—	—	AA 12,8	—	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 32

Economat

Programme 0	Substance	288,1	—	288,4	—	—	5,5	3,4	290,5	—	—
Totaux pour la Division organique 32		288,1	—	288,4	—	—	5,5	3,4	290,5	—	—

DIVISION ORGANIQUE 33

Aide à la Jeunesse

Programme 0	Substance	135,4	—	134,4	—	—	14,1	0,8	147,7	—	—
Programme 1	Jeunes en danger et jeunes délinquants	5 477,9	200,0	5 470,8	200,0	1,3	5,7	21,3	5 455,2	200,0	3,3
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 2,3	AA 0,3	—	—	—
	Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A)										
Totaux pour la Division organique 33		5 613,3	200,0	5 605,2	200,0	1,3	19,8	22,1	5 602,9	200,0	3,3
		—	—	—	—	—	AA 2,3	AA 0,3	—	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 34											
	Aide sociale spécialisée										
Programme 1	Délinquants et handicapés sociaux	166,0	—	172,7	—	0,7	2,2	2,2	172,7	—	3,8
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 3,1	—	—	—	—
	Totaux pour la Division organique 34	166,0	—	172,7	—	0,7	2,2	2,2	172,7	—	3,8
		—	—	—	—	—	AA 3,1	—	—	—	—

SECTEUR INFRASTRUCTURE

DIVISION ORGANIQUE 38

Infrastructure

Programme 0	Subsistance	3,8	—	3,8	—	—	—	—	3,8	—	—
Programme 1	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements	57,0	—	57,0	—	—	—	—	57,0	—	—
	Crédits d'engagement . .	78,6	—	78,6	—	—	—	—	78,6	—	—
	Crédits d'ordonnancement	80,0	—	80,0	—	—	—	—	80,0	—	—
Programme 2	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	30,0	5,0	33,2	5,0	—	0,3	—	33,5	5,0	—
	Fonds des infrastructures culturelles (A)										
	Crédits d'engagement . .	280,5	—	277,3	—	—	38,0	38,3	277,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement	373,2	—	370,0	—	—	9,0	9,3	369,7	—	—
Programme 3	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Crédits d'engagement . .	200,0	—	200,0	—	—	—	—	200,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement	203,0	—	203,0	—	—	—	40,0	163,0	—	—
	Totaux pour la Division organique 38	90,8	5,0	94,0	5,0	—	0,3	—	94,3	5,0	—
	Crédits d'engagement . .	559,1	—	555,9	—	—	38,0	38,3	555,6	—	—
	Crédits d'ordonnancement	656,2	—	653,0	—	—	9,0	49,3	612,7	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
SECTEUR CULTURE ET COMMUNICATION											
DIVISION ORGANIQUE 61											
Affaires générales											
Programme 0	Subsistance	127,1	455,0	119,7	455,0	3,2	1,0	3,1	117,6	455,0	3,2
	Fonds destiné à l'exécution de l'ar- rêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur culture) (A)										
	Fonds de rempli des indemnisa- tions pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants (A)										
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	123,1	21,0	130,9	21,0	0,5	1,8	2,3	130,4	21,0	1,0
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 0,5	—	—	—	—
	Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du F.I.P.I. (C)										
	Fonds d'exploitation du centre cul- turel « Marcel Hicter » à la Marlagne (C)										
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio- culturelle de Rossignol (C)										
	Fonds du service d'intendance du centre de formation socio- culturelle de Séroule (C)										
	Fonds des actions culturelles (B)										
	Fondations, donations, legs et prix (B)										
Programme 2	Centres culturels	407,1	—	408,1	—	—	5,1	2,7	410,5	—	—
Totaux pour la Division organique 61		657,3	476,0	658,7	476,0	3,7	7,9	8,1	658,5	476,0	4,2
		—	—	—	—	—	AA 0,5	—	—	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 62											
Promotion des Arts de la scène											
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	76,2	—	76,2	—	0,2	0,5	0,2	76,5	—	0,4
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 0,2	—	—	—	—
Programme 2	Théâtre	908,2	—	908,0	—	—	14,2	14,0	908,2	—	—
Programme 3	Musique	744,4	—	744,3	—	0,1	0,4	0,4	744,3	—	0,1
Programme 4	Art de la danse	142,2	—	142,2	—	—	—	—	142,2	—	—
Totaux pour la Division organique 62		1 871,0	—	1 870,7	—	0,3	15,1	14,6	1 871,2	—	0,5
		—	—	—	—	—	AA 0,2	—	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 63

Livre

Programme 1	Lecture publique	362,3	2,2	357,4	2,2	4,9	3,1	4,1	356,4	2,2	4,9
	Fonds des centres de lecture publi- que de la Communauté françai- se, de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de lecture publique de la Com- munauté française (C)										
Programme 2	Lettres	98,3	—	100,0	—	—	2,4	1,8	100,6	—	—
Programme 3	Lettres endogènes	2,0	—	2,0	—	—	1,6	—	3,6	—	—
Programme 4	Langue française	8,8	—	8,8	—	—	0,6	1,2	8,2	—	—
Programme 5	Promotion du livre	14,5	5,4	12,3	5,4	—	—	1,6	10,7	5,4	—
	Fonds de l'édition du Livre (B)										
	Fonds d'aide à la diffusion (B)										
Totaux pour la Division organique 63		485,9	7,6	480,5	7,6	4,9	7,7	8,7	479,5	7,6	4,9

DIVISION ORGANIQUE 64

Jeunesse et Education permanente

Programme 1	Initiatives et interventions diverses	0,5	—	0,5	—	—	—	—	0,5	—	—
Programme 2	Jeunesse	385,0	—	391,0	—	—	0,2	0,2	391,0	—	—
Programme 3	Education permanente	640,9	—	639,7	—	0,2	1,0	1,0	639,7	—	0,2

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
Programme 4	Activités socio-culturelles	48,3	0,3	40,6	0,3	0,7	—	—	40,6	0,3	0,7
	Fonds pour la formation socio- culturelle (C)										
	Totaux pour la Division organique 64	1 074,7	0,3	1 071,8	0,3	0,9	1,2	1,2	1 071,8	0,3	0,9

DIVISION ORGANIQUE 65

Audiovisuel

Programme 0	Subsistance	0,8	—	0,8	—	—	—	—	0,8	—	—
Programme 1	Initiatives et interventions diverses	8,3	—	8,3	—	—	—	0,1	8,2	—	—
Programme 2	Cinéma et vidéo	543,9	—	551,0	—	—	12,9	4,1	559,8	—	—
Programme 3	Radio et télévision	6 198,0	9,5	6 190,2	9,5	—	24,1	37,5(*)	6 176,8	9,5	16,7
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 16,7	—	—	—	—
	Fonds d'aide à la création radiopho- nique (B)										
Programme 4	Presse	40,9	170,0	40,9	170,0	—	—	—	40,9	170,0	—
	Fonds de développement à la presse écrite (A)										
	Totaux pour la Division organique 65	6 791,9	179,5	6 791,2	179,5	—	37,0	41,7(*)	6 786,5	179,5	16,7
		—	—	—	—	—	AA 16,7	—	—	—	—

(*) Dont 16,7 redistribués en années antérieures.

DIVISION ORGANIQUE 66

Patrimoine et Arts plastiques

Programme 0	Subsistance	21,9	—	22,0	—	—	—	—	22,0	—	—
Programme 1	Dépenses et subventions diverses	211,2	—	209,1	—	—	—	—	209,1	—	—
	Totaux pour la Division organique 66	233,1	—	231,1	—	—	—	—	231,1	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
SECTEUR SPORT											
DIVISION ORGANIQUE 71											
Affaires générales											
Programme 0	Subsistance	60,0	1,3	59,6	1,3	1,1	—	—	59,6	1,3	1,1
	Fonds destiné à l'exécution de l'ar- rêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (secteur sport) (A)										
Totaux pour la Division organique 71		60,0	1,3	59,6	1,3	1,1	—	—	59,6	1,3	1,1
DIVISION ORGANIQUE 73											
Education physique et Sports											
Programme 0	Subsistance	2,7	530,0	2,7	530,0	—	—	—	2,7	530,0	—
	Fonds des Sports—Rémunérations (A)										
	Fonds des Sports — Activités (C)										
Programme 1	Recherche et développement . .	21,5	—	21,5	—	—	1,0	—	22,5	—	—
Programme 2	Subventions diverses	354,3	—	354,3	—	0,4	1,0	2,0	353,3	—	0,4
Totaux pour la Division organique 73		378,5	530,0	378,5	530,0	0,4	2,0	2,0	378,5	530,0	0,4
DIVISION ORGANIQUE 74											
Services sportifs extérieurs											
Programme 1	Initiatives diverses	39,2	—	39,2	—	—	—	—	39,2	—	—
Totaux pour la Division organique 74		39,2	—	39,2	—	—	—	—	39,2	—	—
TOTAUX GENERAUX POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES											
		27 759,6	1 440,6	27 695,3	1 440,6	22,0	123,8	214,0(*)	27 605,1	1 440,6	61,8
	Crédits d'engagement	559,1	—	555,9	—	—	38,0	38,3	555,6	—	—
	Crédits d'ordonnancement . . .	656,2	—	653,0	—	—	9,0	49,3	612,7	—	—
	Années antérieures	—	—	—	—	—	40,1	0,3	—	—	—

(*) Dont 16,7 redistribués en années antérieures.

TABLEAU III

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 05											
Cabinet du ministre de l'Éducation											
Programme 0	Fonctionnement du cabinet . . .	127,5	—	128,4	—	8,4	—	—	—	128,4	8,4
Programme 1	Informatisation — Frais de premier établissement	0,8	—	0,8	—	—	—	—	—	0,8	—
Totaux pour la Division organique 05		128,3	—	129,2	—	8,4	—	—	—	129,2	8,4
DIVISION ORGANIQUE 40											
Secrétariat général et Services communs											
Programme 0	Substance Administration . . .	1 866,8	—	1 839,3	—	1,3	—	46,6	1 792,7	—	1,3
	Fonds organique: caisse de prêts aux agents (C)	—	2,5	—	2,5	—	—	—	—	2,5	—
Programme 1	Provisions pour charges diverses	2 459,6	—	530,5	—	—	—	98,0	432,5	—	—
Programme 2	Formation et réinsertion profes- sionnelles — Matières culturel- les et COCOF	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds pour la formation et la réin- sertion professionnelles — Matières culturelles (C) . . .	—	600,0	—	600,0	—	—	—	—	600,0	—
	Fonds pour la formation et la réin- sertion professionnelles — COCOFC (C)	—	450,0	—	450,0	—	—	—	—	450,0	—
Programme 3	Statistiques, centre de documenta- tion, bibliothèque et cellule de modernisation et de formation	26,7	—	26,7	—	—	—	—	26,7	—	—
Programme 4	Secrétariat général, cellule intermi- nistérielle de la Trésorerie et du Budget	25,8	—	22,8	—	—	—	—	22,8	—	—
Programme 5	Cellule de pilotage — Activités interréseaux — ZEP — FIPI — Fondations — Legs et prix — Divers	102,0	—	102,0	—	—	—	2,5	99,5	—	—
	Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration (A)	—	45,0	—	45,0	—	—	—	—	45,0	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement à horaire réduit (C)	—	100,0	—	100,0	—	—	—	—	100,0	—
	Fonds destiné au paiement des prix vers les écoles à gestion séparée et permettant la prise en charge des intérêts des produits financiers placés et des frais relatifs à la gestion desdits produits aux réinvestissements des placements venus à l'échéance (B)	—	1,0	—	1,0	—	—	—	—	1,0	—
Programme 6	Service juridique et service de traduction	21,1	—	21,1	—	—	5,3	0,6	25,8	—	—
Programme 7	Collaboration aux institutions internationales — Divers . .	121,7	—	121,7	—	—	—	1,0	120,7	—	—
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 3,6	—	—	—	3,6
Programme 8	Centre de traitement de l'information et imprimerie	284,0	—	283,9	—	0,1	—	—	283,9	—	0,1
Programme 9	Formation et réinsertion professionnelles — Initiatives diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Secrétariat général et des services communs (B)	—	32,3	—	32,3	—	—	—	—	32,3	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Région wallonne (C) . . .	—	1 550,0	—	1 550,0	—	—	—	—	1 550,0	—
	Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelles — Enseignement de promotion sociale (C)	—	286,6	—	286,6	—	—	—	—	286,6	—
Totaux pour la Division organique 40		4 907,7	3 067,4	2 948,0	3 067,4	1,4	5,3	148,7	2 804,6	3 067,4	5,0
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 3,6	—	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 0	Substance Administration . .	2,5	—	2,5	—	—	—	—	2,5	—	—
Programme 1	Substance Inspection	281,6	—	268,5	—	—	—	—	268,5	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
Programme 2	Fonctionnement des écoles mater- nelles de la Communauté . . .	940,6	—	924,7	—	—	18,0	—	942,7	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles mater- nelles officielles subven- tionnées	6 089,3	—	6 279,8	—	—	3,4	13,4	6 269,8	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles mater- nelles libres subventionnées	4 597,6	—	4 534,9	—	—	5,8	30,3	4 510,4	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles primai- res de la Communauté . . .	3 424,5	—	3 509,9	—	—	11,3	5,2	3 516,0	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles primai- res officielles subventionnées	13 583,4	—	13 867,9	—	—	98,7	26,0	13 940,6	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles primai- res libres subventionnées . .	11 791,2	—	12 034,2	—	—	—	27,9	12 006,3	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire — Subventions diverses	391,6	—	391,6	—	—	15,0	15,0	391,6	—	—
Programme 9	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamen- tal (B)	—	718,9	—	718,9	—	—	—	—	718,9	—
Totaux pour la Division organique 51		41 102,3	718,9	41 814,0	718,9	—	152,2	117,8	41 848,4	718,9	—

DIVISION ORGANIQUE 52

Enseignement secondaire

Programme 0	Subsistance Administration . . .	21,5	—	21,5	—	—	—	0,5	21,0	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	187,0	—	180,2	—	—	—	2,0	178,2	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté — Enseigne- ment de plein exercice	21 275,9	—	21 506,8	—	—	19,7	108,4	21 418,1	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officiel- les subventionnées de plein exercice	12 938,1	—	13 041,9	—	—	19,5	91,6	12 969,8	—	0,6
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 0,6	—	—	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées de plein exerci- ce	34 957,2	—	35 725,9	—	—	6,0	47,2	35 684,7	—	—
Programme 5	Fonctionnement des écoles à horai- re réduit de la Communauté	137,5	—	165,7	—	—	—	2,0	163,7	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
Programme 6	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées à horaire réduit	61,5	—	105,1	—	—	—	2,3	102,8	—	—
Programme 7	Fonctionnement des écoles libres subventionnées à horaire réduit	257,6	—	332,3	—	—	1,2	6,0	327,5	—	—
Programme 8	Lutte contre l'échec scolaire — Divers	373,9	—	369,4	—	—	5,0	15,0	359,4	—	—
Programme 9	Actions Fonds social européen — Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	135,3	—	135,3	—	—	—	—	135,3	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire (B)	—	280,9	—	280,9	—	—	—	—	280,9	—
Totaux pour la Division organique 52		70 210,2	416,2	71 448,8	416,2	—	51,4	275,0	71 225,2	416,2	0,6
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 0,6	—	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécial

Programme 0	Substance Administration . . .	7,5	—	7,8	—	—	—	—	7,8	—	—
Programme 1	Substance Inspection	29,6	—	29,7	—	—	—	1,2	28,5	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté	3 178,3	—	3 218,6	—	—	—	38,5	3 180,1	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officielles subventionnées	2 251,1	—	2 335,5	—	—	88,8	0,3	2 424,0	—	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées	4 400,1	—	4 433,1	—	0,1	82,1	—	4 515,2	—	0,1
Programme 5	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial (B) .	—	86,8	—	104,1	—	—	—	—	104,1	—
Totaux pour la Division organique 53		9 866,6	86,8	10 024,7	104,1	0,1	170,9	40,0	10 155,6	104,1	0,1

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 54											
Enseignement universitaire											
Programme 0	Substance Administration . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1	Universités de la Communauté . . .	5 525,1	—	5 533,3	—	0,2	0,3	—	5 533,6	—	26,7
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 26,5	—	—	—	—
Programme 2	Universités libres	11 427,7	—	11 392,6	—	0,5	0,1	0,1	11 392,6	—	34,3
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 33,8	—	—	—	—
Programme 3	Contrôle des universités . . .	21,9	—	21,9	—	0,7	—	0,6	21,3	—	0,7
Programme 4	Subventions diverses	8,7	—	8,7	—	—	—	—	8,7	—	—
Programme 5	Enseignement universitaire . . .	76,5	—	90,6	—	—	56,8	—	147,4	—	—
Totaux pour la Division organique 54		17 059,9	—	17 047,1	—	1,4	57,2	0,7	17 103,6	—	61,7
	Années antérieures . . .	—	—	—	—	—	AA 60,3	—	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur non universitaire

Programme 0	Substance Administration . . .	6,4	—	7,8	—	—	—	—	7,8	—	—
Programme 1	Substance Inspection	4,6	—	4,6	—	—	—	—	4,6	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté — type long	804,3	—	828,1	—	—	4,5	—	832,6	—	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officiel- les subventionnées — type long	568,4	—	567,7	—	0,6	3,1	—	570,8	—	0,6
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type long	1 191,3	—	1 211,8	—	0,1	5,4	—	1 217,2	—	0,1
Programme 5	Fonctionnement des écoles de la Communauté — type court	1 904,8	—	1 946,5	—	—	20,7	16,4	1 950,8	—	—
Programme 6	Fonctionnement des écoles officiel- les subventionnées — type court	2 370,0	—	2 429,1	—	1,5	75,3	—	2 504,4	—	1,5
Programme 7	Fonctionnement des écoles libres subventionnées — type court	3 334,4	—	3 501,7	—	2,0	44,5	—	3 546,2	—	2,0
Programme 8	Enseignement supérieur non uni- versitaire	48,4	—	48,9	—	—	3,0	9,1	42,8	—	—
Programme 9	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur non universitaire (B)	—	69,4	—	69,4	—	—	—	—	69,4	—
Totaux pour la Division organique 55		10 232,6	69,4	10 546,2	69,4	4,2	156,5	25,5	10 677,2	69,4	4,2

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 56											
Enseignement de promotion sociale											
Programme 0	Subsistance Administration . . .	9,7	—	11,1	—	3,1	0,1	—	11,2	—	3,1
Programme 1	Subsistance Inspection	23,2	—	23,4	—	—	—	1,2	22,2	—	—
Programme 2	Fonctionnement des écoles de la Communauté	1 088,9	—	1 114,9	—	2,2	41,4	—	1 156,3	—	3,8
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 1,6	—	—	—	—
	Fonds pour l'affectation des recet- tes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	12,9	—	16,7	—	CV 22,2	—	—	38,9	—
Programme 3	Fonctionnement des écoles officiel- les subventionnées	1 692,8	—	1 738,0	—	—	62,3	—	1 800,3	—	23,0
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 23,0	—	—	—	—
	Fonds pour l'affectation des recet- tes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	10,0	—	14,4	—	CV 11,7	—	—	26,1	—
Programme 4	Fonctionnement des écoles libres subventionnées	1 031,2	—	1 058,8	—	—	41,2	—	1 100,0	—	11,0
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 11,0	—	—	—	—
	Fonds pour l'affectation des recet- tes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)	—	16,7	—	17,2	—	—	CV 3,1	—	14,1	—
Programme 5	Actions Fonds social européen .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds d'intervention du Fonds social européen (B)	—	377,4	—	339,9	—	—	CV 123,3	—	216,6	—
Programme 6	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Fonds destiné au paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	—	40,9	—	40,9	—	—	—	—	40,9	—
Totaux pour la Division organique 56		3 845,8	457,9	3 946,2	429,1	5,3	145,0	1,2	4 090,0	336,6	40,9
	Années antérieures	—	—	—	—	—	AA 35,6	—	—	—	—
	Crédits variables	—	—	—	—	—	33,9	126,4	—	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
DIVISION ORGANIQUE 82											
Formation											
Programme 0	Subsistance Administration . . .	100,1	—	100,1	—	—	—	—	100,1	—	—
Programme 1	Initiatives diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 2	Subventions diverses — Formation des salariés et des appointés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 3	Initiatives diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 4	Subventions diverses — Formation des indépendants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 82		100,1	—	100,1	—	—	—	—	100,1	—	—
DIVISION ORGANIQUE 83											
Enseignement artistique											
Programme 0	Subsistance Administration . . .	4,0	—	3,2	—	—	—	—	3,2	—	—
Programme 1	Initiatives et subventions diverses	19,4	—	18,3	—	—	—	—	18,3	—	—
Programme 2	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté	797,0	—	806,6	—	—	7,8	—	814,4	—	—
Programme 3	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur offi- ciels subventionnés	245,1	—	280,4	—	—	7,6	2,0	286,0	—	—
Programme 4	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	513,7	—	534,0	—	—	—	2,1	531,9	—	—
Programme 5	Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subven- tionnés	206,3	—	172,4	—	—	—	1,6	170,8	—	—
Programme 6	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés	1 986,4	—	2 036,1	—	1,1	36,3	2,5	2 069,9	—	1,1
Programme 7	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit libres subventionnés	255,0	—	255,8	—	—	11,3	1,3	265,8	—	—
Totaux pour la Division organique 83		4 026,9	—	4 106,8	—	1,1	63,0	9,5	4 160,3	—	1,1

(En millions de francs)

	1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures

DIVISION ORGANIQUE 89

Bâtiments scolaires

Programme 0	Fonctionnement du Fonds des bâti- ments scolaires et des institu- tions succédant au Fonds natio- nal de garantie	2 580,0	—	2 580,0	—	—	—	—	2 580,0	—	—
	Fonds destiné à la prise en charge des rémunérations des agents du Fonds de garantie des Bâti- ments scolaires (B)	—	38,0	—	38,0	—	—	—	—	38,0	—
	Crédits d'engagement	400,0	—	400,0	—	—	—	—	400,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement	300,0	—	300,0	—	—	—	—	300,0	—	—
Totaux pour la Division organique 89		2 580,0	38,0	2 580,0	38,0	—	—	—	2 580,0	38,0	—
	Crédits d'engagement	400,0	—	400,0	—	—	—	—	400,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement	300,0	—	300,0	—	—	—	—	300,0	—	—

DIVISION ORGANIQUE 91

Service des transports scolaires

Programme 0	Subsistance Administration	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1	Transport dans l'enseignement de la Communauté	10,5	—	4,1	—	—	—	1,0	3,1	—	—
Totaux pour la Division organique 91		10,5	—	4,1	—	—	—	1,0	3,1	—	—

DIVISION ORGANIQUE 92

Organisation des études

Programme 0	Subsistance Administration	21,6	—	21,6	—	—	—	1,0	20,6	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	6,5	—	6,6	—	—	—	—	6,6	—	—
Programme 2	Organisation des études — Structu- res — Programmes — Activités de formation, recherches et information — Etablissements de la Communauté française	116,7	—	114,2	—	—	—	—	114,2	—	—
Programme 3	Activités générales — Recherches et enquêtes	71,8	—	70,6	—	1,2	0,1	4,4	66,3	—	0,5
	Années antérieures	—	—	—	—	—	—	AA 0,7	—	—	—

(En millions de francs)

		1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
		Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures
Programme 4	Organisation des études — Centres techniques et de formation des personnels de la Communauté française — Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires — Etablissements de la Communauté française	109,9	—	109,7	—	—	0,5	0,5	109,7	—	—
Programme 5	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 6	Organisation des études — Activités de formation dans l'Enseignement supérieur — Recherches et enquêtes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 92		326,5	—	322,7	—	1,2	0,6	5,9	317,4	—	0,5
Années antérieures		—	—	—	—	—	—	AA 0,7	—	—	—

DIVISION ORGANIQUE 93

Centres P.M.S.

Programme 0	Subsistance Administration	1,9	—	1,9	—	—	—	—	1,9	—	—
Programme 1	Subsistance Inspection	12,4	—	12,3	—	—	—	—	12,3	—	—
Programme 2	Fonctionnement des centres P.M.S. de la Communauté	762,6	—	770,7	—	—	—	10,0	760,7	—	—
Programme 3	Fonctionnement des centres P.M.S. officiels subventionnés	603,5	—	617,0	—	—	—	—	617,0	—	—
Programme 4	Fonctionnement des centres P.M.S. libres subventionnés	871,8	—	902,6	—	—	—	—	902,6	—	—
Totaux pour la Division organique 93		2 252,2	—	2 304,5	—	—	—	10,0	2 294,5	—	—

DIVISION ORGANIQUE 94

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 0	Subsistance Administration	26,1	—	26,3	—	—	—	—	26,3	—	—
Programme 1	Subventions diverses	12,2	—	12,2	—	—	—	—	12,2	—	—
Totaux pour la Division organique 94		38,3	—	38,5	—	—	—	—	38,5	—	—

(En millions de francs)

	1996 initial		Crédits adaptés 1 ^{er} ajustement			Ajustement		Crédits adaptés 2 ^e ajustement		
	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures	Crédits supplémentaires	Réductions	Crédits non dissociés et crédits dissociés	Crédits variables	Années antérieures

DIVISION ORGANIQUE 95

Recherche scientifique

Programme 0	Substance	5,0	—	4,8	—	—	—	4,8	—	—
Programme 1	Subventions A.S.B.L. ou assimilés	18,9	—	18,9	—	—	—	18,9	—	—
Programme 2	Subventions diverses	460,0	—	460,0	—	—	—	460,0	—	—
Programme 3	Recherche scientifique	2 480,4	—	2 480,6	—	—	0,3	2 480,3	—	—
	Fonds de la recherche scientifique (B)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux pour la Division organique 95		2 964,3	—	2 964,3	—	—	0,3	2 964,0	—	—

DIVISION ORGANIQUE 96

Enseignement à distance

Programme 0	Substance	113,2	—	114,1	—	—	—	114,1	—	—
Totaux pour la Division organique 96		113,2	—	114,1	—	—	—	114,1	—	—

DIVISION ORGANIQUE 97

Allocations et prêts d'études

Programme 0	Substance	15,0	—	15,0	—	—	—	15,0	—	—
Programme 1	Allocations et prêts	1 344,7	—	1 344,7	—	—	70,0	1 414,7	—	—
	Fonds destiné au paiement des allocations d'études (B)	—	35,0	—	35,0	—	—	—	35,0	—
	Fonds destiné au paiement des prêts d'études (C)	—	22,0	—	22,0	—	—	—	22,0	—
Totaux pour la Division organique 97		1 359,7	57,0	1 359,7	57,0	—	70,0	1 429,7	57,0	—

TOTAUX GENERAUX DU MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION:

Crédits non dissociés	171 125,1	—	171 799,0	—	—	872,1	635,6	172 035,5	—	—
Crédits pour années antérieures	—	—	—	—	23,1	100,1	0,7	—	—	122,5
Crédits variables	—	4 911,6	—	4 900,1	—	33,9	126,4	—	4 807,6	—
Crédits d'engagement	400,0	—	400,0	—	—	—	—	400,0	—	—
Crédits d'ordonnancement	300,0	—	300,0	—	—	—	—	300,0	—	—

TABLEAU IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

(En millions de francs)

(En millions de francs)

		1996 initial	Crédits ajustés 1996 1 ^{er} ajustement	2 ^e ajustement		
				Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits adaptés 1996
		Crédits non dissociés	Crédits non dissociés			

DIVISION ORGANIQUE 30

Dette directe

Programme 0	Subsistance administrative	13,0	13,0	—	—	13,0
Programme 1	Service de la dette directe	7 927,5	7 253,6	—	456,1	6 797,5
Totaux pour la Division organique 30		7 940,5	7 266,6	—	456,1	6 810,5

DIVISION ORGANIQUE 35

Dette liée aux investissements immobiliers
des institutions universitaires

Programme 1	Service de la dette indirecte	1 838,4	2 441,8	—	2,0	2 439,8
Totaux pour la Division organique 35		1 838,4	2 441,8	—	2,0	2 439,8

DIVISION ORGANIQUE 36

Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public
pris en charge par la Communauté française

Programme 1	Service de la dette indirecte	273,5	268,5	—	—	268,5
Totaux pour la Division organique 36		273,5	268,5	—	—	268,5
TOTAL TABLEAU IV		10 052,4	9 976,9	—	458,1	9 518,8

TABLEAU V

DOTATIONS A LA REGION WALLONNE
ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

(En millions de francs)

		1996 initial	Crédits ajustés 1996 1 ^{er} ajustement	2 ^e ajustement		
				Crédits supplé- mentaires	Réduc- tions	Crédits adaptés 1996
						Crédits non dissociés
DIVISION ORGANIQUE 11						
Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
Programme 1	Dotations à la Région wallonne et à la Commis- sion communautaire française	17 620,2	16 434,1	—	—	16 434,1
Totaux pour la Division organique 11		17 620,2	16 434,1	—	—	16 434,1
TOTAL TABLEAU V		17 620,2	16 434,1	—	—	16 434,1

Vu pour être annexé au projet de décret du
27 novembre 1996.

*La ministre-présidente du Gouvernement
de la Communauté française,
chargée de l'Éducation, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la jeunesse,
de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,*

Laurette ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique, du Sport
et des Relations internationales,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le ministre de la Culture
et de l'Education permanente,*

Charles PICQUE.

*Le ministre du Budget, des Finances
et de la Fonction publique,*

Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE.